

Service des aliments pour enfants

parental actuel:

 $2^{\rm e}$ étage – 379, Broadway, Winnipeg (Manitoba) R3C

0T9

Téléphone: 204 945-2293 ou sans frais: 1 800 282-

8069

Télécopieur: 204 948 2423 ou courriel:

csrs@gov.mb.ca

ADMISSIBILITÉ AUX ALIMENTS POUR ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS (UTILISEZ LE FORMULAIRE C POUR LES ENFANTS ADULTES)

SAE – FORMULAIRE B

Un formulaire B distinct doit être rempli pour chaque enfant.

Nom	du demandeur		
indic	résent formulaire est obligatoire et doit être joint quer les renseignements demandés pour chaque e pliquent à l'enfant.		
Nor		Date de naissance	
	Prénom / second prénom / nom)		(jj/mm/aaaa)
Secti	ion A (arrangements parentaux actuels concernant Existe-t-il une ordonnance judiciaire ou un acco concernant l'enfant ou les enfants?	_	arrangements parentaux
	concernant remains ou les emants:	□ Oui	□ Non
1.1	Dans l'affirmative, veuillez joindre des copies de de tous les accords sur les arrangements parenta		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	$\ \square$ Joint $\ \square$ Non joint (veuillez fournir une expl	ication) :	
1.2	Si la réponse à la question 1.0 est négative en ce	qui a trait à un	arrangement parental aux

termes d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord écrit, veuillez décrire l'arrangement

J'assume la majorité de la garde et de la surveillance physiques de l'enfant, l'intimé n'ayant pas de périodes régulières de garde et de surveillance physiques.
J'assume la majorité de la garde et de la surveillance physiques de l'enfant, l'intimé ayant des périodes régulières de garde et de surveillance physiques ne dépassant pas au total 40 % du temps.
L'autre parent et moi partageons la garde et la surveillance physiques de l'enfant de manière à ne pas passer moins de 40 % du temps chacun avec l'enfant en vertu d'un calendrier régulier de garde et de surveillance physiques sur un cycle de quatre semaines. Veuillez remplir ce tableau en coloriant la case correspondant à chaque jour (y compris la nuit) durant lequel l'enfant réside avec vous.

ARRANGEMENT PARENTAL

														Total
		LUNDI	MARD	l I	MERCREDI		JEUDI	VE	NDREDI	5	AMEDI	DI	MANCHE	Hrs/Semaine
SEMAINE 1	N		N	N		N		N		N		N		
	М	r	м	N		М		м		м		М		
	Α		A	Α		Α		Α		Α		Α		
	S	5	5	S		S		S		S		S		
SEMAINE 2	N		N	N		N		N		N		N		
	M	r	м	N		М		М		М		М		
	Α		Α	Α		Α		Α		Α		Α		
	S	S	5	S		S		S		S		S		
SEMAINE 3	N	r	N	N		N		N		N		N		
	М	r	м	N		М		М		М		М		
	Α	4	Α	Α		Α		Α		Α		Α		
	S	9	5	S		S		S		S		S		
SEMAINE 4	N		N	N		N		N		N		N		
	М	r	м	N		М		М		М		М		
	Α		A	Α		Α		Α		Α		Α		
	S	9	5	S		S		S		s		S		

Indiquez pendant combien d'heures vous avez l'enfant pour chaque période de la journée comme suit :

N = 0 h - 6 h	Nombre maxi ou 24 si vous avez l'enfant toute la journée
M = 6 h - 12 h	Nombre maximal d'heures = 6
A = 12 h - 18 h	Nombre maximal d'heures = 6
S = 18 h - 0 h	Nombre maximal d'heures = 6

Exemple : vous avez l'enfant du vendredi à 21 h au dimanche à 18

v	ENDREDI		SAMEDI	DIMANCHE			
N		N	24	N	6		
М		M		M	6		
Α		A		A	6		
S	3	s		s			

Remplissez seulement les jours que vous passez en tout ou en partie avec l'enfant en saisissant le nombre d'heures durant lesquelles vous avez l'enfant à côté de la période applicable de la journée.

Section B (demande d'aliments pour enfants)

Veuil	lez fourr	nir l'information relative à l'enfant en cochant $lacksquare$ toutes les cases applicables.							
1.	$\hfill \square$ Je joins une copie du certificat de naissance de l'enfant (lorsque vous en avez un).								
2.	$\hfill \Box$ J'ai le droit de demander une pension alimentaire pour cet enfant ou je suis le parent de l'enfant.								
3.	☐ Je demande au Service des aliments pour enfants de conclure que l'autre parent (l'intimé) a l'obligation de subvenir aux besoins de cet enfant puisqu'il en est le parent.								
4.	Je demande une pension alimentaire pour cet enfant comme suit :								
	4.1.	\Box le montant prévu dans les lignes directrices sur les aliments pour enfants parce que l'enfant vit la majorité du temps (plus de 60 %) avec moi;							
	4.2.	□ le montant des aliments applicable à une entente de partage des responsabilités parentales en vertu des lignes directrices sur les aliments pour enfants, selon la formule de différence nette du montant payable par chaque parent à l'autre parent à l'égard d'un enfant, parce que l'autre parent et moi avons une entente de partage des responsabilités parentales pour cet enfant;							
	4.3.	☐ le montant prévu dans les lignes directrices sur les aliments pour enfants demandé ci-dessus en 4.1 ou 4.2 <u>plus</u> les dépenses spéciales ou extraordinaires supplémentaires que je réclame dans le formulaire D pour l'enfant.							
	Ce d	ocument fait partie de la demande (formulaire A) d'aliments pour enfants.							